Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 22 Dhoulhajja 1446
18 Juin 2025

N° 91

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3530**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3533**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3540**
Homologation de résolutions **3540**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3541**
Avis aux créanciers..... **3543**
Convocations
Sociétés anonymes **3545**
Sociétés communautaires..... **3548**
Autres sociétés **3549**
Divers
Avis au public..... **3549**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'Information relative à une augmentation de capital

Application des articles 164, 302 et suivants du code des sociétés commerciales

IU : 909923K

MF : 909923K/A/M/000

1. Dénomination sociale : Centrale Laitière du Nord

2. Forme de la société : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

3. Siège social : Immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, 2060 - Tunis.

4. Objet social : La production du lait et dérivés.

5. Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

6. Capital social : 32 000 000 Dinars divisé en 320 000 actions de 100 Dinars chacune.

7. En vertu du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 16/04/2025, les actionnaires ont décidé d'augmenter en numéraire le capital social d'un montant de 6 700 000 dinars pour le porter de 32 000 000 dinars à 38 700 000 dinars et l'émission de 67000 actions nouvelles de valeur nominale de 100 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

8. Valeur de l'émission : 100 dinars l'action

9. Droit préférentiel de souscription : la souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à la Société DELICE DES EAUX MINERALE- SA «SDEM» avec suppression des droits préférentiel des souscriptions pour les autres actionnaires de la société.

10. Modalités et délais de délivrance des titres : Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la Centrale Laitière du Nord SA «CLN», sur présentation des bulletins de souscription.

11. Jouissance des dividendes prévenants des nouvelles actions : Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir de la date fixée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

12. Droits attachés aux valeurs mobilières : Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

13. Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables suivants les stipulations statutaires.

14. Apport en nature : Néant

15. Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société a le droit pour assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société.

16. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

17. Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

18. Répartition des résultats : Conformément aux clauses statutaires et la réglementation en vigueur.

19. Dépôt provisoire au greffe du tribunal de première instance de Tunis d'une copie du PV de l'assemblée générale extraordinaire cité en haut sous la référence AC01742025 le 16/6/2025

20. Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT de la présente notice d'information avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

21. Banque de dépôt des fonds : La libération totale des nouvelles actions sera effectuée lors de la souscription avec le dépôt de fonds provenant de la souscription dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT agence les Berges du Lac, angle rue Lac Bizerte et rue Lac Léman, CP 2035 - Tunis, sous le numéro 08 603 000153202351049.

2025R01852SANB2

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE POLYCLINIQUE NOUR SA

Société anonyme

Au capital social de 14.913.000 Dinars

Rue Mohamed Ali - Gabès

MF : 1080909Q

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2024 enregistré à la recette des finances de Boulbeba Mrabet Gabès, quittance numéro M033867 et une copie a été déposée au Registre National des entreprises en date du 4/6/2025 sous le n°AC22712025 il a été décidé ce qui suit :

1. L'augmentation du capital social d'un montant de 2 025 000 dinars pour le porter de 14913 000 dinars à 16 938 000 dinars et ce par l'émission de 202 500 nouvelles actions d'une valeur de 10 dinars chacune, totalement libérées à la souscription comme suit :

En numéraire, à raison de 825 000 dinars déposé par M. Amir Abdallah au compte bancaire indisponible ouvert à l'Union Internationale de Banques (UIB) sous le numéro 12705000010800936510.

- Par compensation des créances liquides et exigibles de 1200 000 dinars établie par un certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes.

2. La renonciation individuelle aux droits préférentiels de souscription approuvée par le rapport du Conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale dudit montant.

2025X00810SANB2

SOCIETE D'INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES IBN AL BAYTAR IAB

Société anonyme

Capital social : 32.300.000 Dinars

Siège social : Rue 8610 N°11 - Charguia - Tunis

Identifiant Unique : 0296081G

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 10/2/2025 enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 17/2/2025 sous Enrg N°2570 1855 QN°M026443.

- Démission du directeur général

- Nomination de Mr Mooin Nacer Zaafrane en qualité de directeur général avec les pleins pouvoirs

- Ouverture d'un établissement secondaire situé à l'Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet 2020 Ariana

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 10/3/2025 sous l'identifiant unique n°0296081G et dossier n°202519283.

2025402078SANB2

SOCIETE MEDICEF SA

Société anonyme

Capital social : 15.388.488 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - 2057 Ariana

Identifiant Unique : 0381736D

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 10/2/2025 enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 17/2/2025 sous Enrg N°25701856 Qn°M026446

- Démission du directeur général

- Nomination de Mr. Mooin Nacer Zaafrane en qualité de directeur général avec les pleins pouvoirs

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 26/3/2025 sous l'identifiant unique n°0381736D et dossier n°202523440.

2025402079SANB2

Nomination du Directeur Général BTE SICAR

Société anonyme

Capital social : 3.000.000 DT

Identifiant Unique : 0899875 M

Siège social : Boulevard Mohamed El Béji Caied Essebsi, Lot AFH, BC8, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

En vertu du PV du Conseil d'Administration de la BTE SICAR tenu le 22 mai 2025, enregistré à la recette des finances de Cité Khadhra Tunis le 02 juin 2025 (Quittance n°M01206; enregistrement n°25700753) et déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202542533 en date du 3/6/2025, il a été décidé la nomination de Mme Dorra Chouchane en sa qualité de Directrice Générale de la BTE SICAR en remplacement de M. Sami Hedhili pour un mandat de trois (03) ans renouvelables par décision du Conseil d'Administration de la BTE SICAR. Cette nomination prend effet à partir du 02 juin 2025.

2025402124SANB2

Société Immobilière et de viabilisation

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, Avenue Hédi Nouira - 2037 Ennasr II - Ariana

Identifiant RNE numéro : 0012123A/P/M/000

En vertu des délibérations de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/5/2025, dont le procès-verbal a été enregistré le 5/6/2025 à la recette des finances d'El Menzeh 6, sous le numéro 25704613 (quittance numéro M078412), dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 11/6/2025 sous le N°202544258.

Il ressort, entre autres, les décisions suivantes :

- L'approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers pour l'exercice clos au 31/12/2024 ;

- L'approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

- L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Kamel SFAXI, Président du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans. Ce mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

- Le renouvellement des mandats d'Administrateurs de la SIMPAR et de la SOGEST (1er siège) pour une période de trois ans. Ces mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024.

2025402127SANB2

Augmentation du capital

De 7.000.800,000 DT à 12.000.800,000 DT

Notice

SOCIETE ULYSSE SICAR

Société anonyme

Au capital de 7 000 800,000 Dinars

Siège social : Route Z4 Djebel Jeloud 1009 Tunis - Tunisie

MF : 1875330LMP000

IU / RNE : 1875330L

Dénomination sociale : ULYSSE SICAR

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital : 7.000.800,000 DT

Adresse du siège social : Route Z4 Djebel Jeloud 1009 Tunis - Tunisie

Objet social : SICAR

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 Juin 2025 a été déposé le 10 Juin 2025 au Registre National des Entreprises sous le n°AC01732025.

Cette augmentation de capital a été réservée et sera réalisée par la société CAR PRO société anonyme inscrite au RNE sous l'identifiant unique 1100089R et ce, par l'émission au pair de 50.000 actions nominatives nouvelles de 100 DT chacune en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du jour de la déclaration de souscription.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025402136SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital

Société AMILCAR LLD S.A

Augmentation du capital de 1.250.000 TND à 5.000.000 TND

Dénomination sociale : Société AMILCAR LLD SA

IU : 1116393D

RC : B02143342009

Affiliation CNSS N° : 254864-45

Siège social : Rue du Lac Léman, Immeuble Hannibal Lease les Berges du Lac 1053 Tunis

Forme Juridique : Société Anonyme

Objet social : Location Longue Durée des voitures

Durée de la société : 99 ans

Capital social Avant Augmentation : 1. 250.000 dinars

Date et lieu du dépôt du procès-verbal : Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Avril 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 30 Mai 2025, sous le numéro 25501912, Quittance N°M004960.

Déposé le 04 juin 2025 au greffe du tribunal de première instance de Tunis au sein du RNE sous le N° AC01692025

Les actionnaires de la société AMILCAR LLD ont décidé d'augmenter le capital social de la société. Modalités et Montant de l'augmentation

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Avril 2025, décide d'augmenter le capital social par incorporation de réserves et en numéraire d'un montant de 3.750.000 dinars pour le reporter de 1.250.000 dinars à 5.000. 000 dinars comme suit :

1- Augmentation de capital par incorporation de réserves de 2.500.000 dinars par la création de 25. 000 actions nouvelles de valeur nominale de 100 Dinars réservée aux actionnaires à raison de deux actions gratuites pour une ancienne

2- Augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires de 1.250.000 dinars par l'émission de 12.500 Actions nominatives nouvelles de valeur nominale de 100 dinars chacune assortie d'une prime d'émission de 100 dinars par action à souscrire et à libérer totalement, majoré de l'intégralité de la prime d'émission.

Nombre des actions :

- Attribution de 25.000 actions gratuites à raison deux actions gratuites pour une anciennes

- Souscription de 12.500 actions à la valeur nominale de 100 dinars chacune en représentation de l'apport en numéraire plus une prime d'émission de 100 dinars par action Valeur Nominal de l'action : 100 dinars.

Banque qui recevra les fonds provenant de la souscription : au Compte indisponible ouvert au nom de la Société auprès La Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT) Agence les Berges du Lac sous le numéro 0803 2012 0432 04202805

Date limite de souscription : Le délai de souscription a été fixé à 15 jours à partir de la date de publication de la présente notice avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025402142SANB2

Réalisation d'une augmentation du capital

SOCIETE INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTOTRUCKS SINAAT S.A.

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble SETCAR GP 1 Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 1810239N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4/4/2025, enregistré le 15/4/2025 à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau de Tunis sous le n°25501332 Quittance n°3572, le capital social a été augmenté de deux millions (2.000.000) Dinars totalement libéré.

Par conséquent, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit «Le capital social est fixé à la somme de Trois Millions (3.000.000) Dinars».

Un exemplaire du procès-verbal de l'AGE, des statuts, de la déclaration d'augmentation du capital et de la liste des souscripteurs a été déposé auprès du Registre National des Entreprises à Tunis le 11/6/2025 sous le n°202544104.

2025402145SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de Gestion Immobilière «SGI»

S.A.R.L au capital de 1 800.000 dinars

Siège social : Lot N°71, Rue Chebedda Z.I M'Ghira

M.F : 1252504C

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024, enregistré à la R.F. Ariana, le 27 décembre 2024 Quittance n°M149993 sous le numéro: 24713798, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 30 Mai 2025, sous le numéro : 202541634.

Il a été décidé :

- Le changement d'adresse professionnelle du 64 bis, Avenue Fattouma Bourguiba - la Soukra au Lot N°71, Rue Chbedda Z.I M'Ghira - Fouchana.

2025R01797SRLB2

Avis aux créanciers

Dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur

Société «CITY HUILES»

S.A.R.L : Au capital de 334 300 Dinars

Siège social : Route Teniour Km 10 Teboulbi Sfax

I.U : 0580392H

Affiliation au CNSS n° : 00172900-46

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 31 décembre 2024, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 23 Mai 2025, sous le n°25502971 selon quittance n°M003220 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises à Sfax le 26 Mai 2025 sous le n°202539598, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la date de la dite assemblée et la nomination de Monsieur Taher Barhoumi en qualité de liquidateur.

A cet effet, le liquidateur invite les créanciers de ladite société à produire leurs dettes appuyées des pièces justificatives au siège de la société situé à la route de Teniour km 10 Teboulbi.

2025X00820SRLB2

TIS CIRCUITS

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 3.010.000 Euros

Siège social : Z.I. Borj Ghorbal - Ben Arous - 2096 Ben Arous

Identifiant Unique : 1159971B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/4/2025 (enregistré à la Recette des Finances d'El Yasminet le 27/5/2025 sous Qn°M030532 Enreg N°25702216)

- Les associés décident de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes la société «Tunisie Audit & Conseil» représentée par Mr. Wassim CHAKROUN.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 30/5/2025 sous Identifiant unique N°1159971 B et dossier n°202541707.

2025402075SRLB2

APM TUNISIE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.260.000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - 2020 Ariana

Identifiant Unique : 0966414M

Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 24/2/2025 enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 27/2/2025 sous Enrg N°25702371 QN°M031036.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de 14, Rue 8609 - Zone Industrielle Charguia 1- 2035 Tunis Carthage à l'Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - 2020 Ariana.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0966414M le 6/5/2025 sous dossier N°202533282.

2025402080SRLB2

SOCIETE INTERNATIONAL CENTER FOR ECONOMIC EMPOWERMENT "ICEE"

SARL (en cours de liquidation)

Siège de liquidation : Imm. Zitouna Tamkeen Z.I. Nord-Est, Kheireddine, les Berges du Lac - Tunis

IU : 1641409W

Suivant PV de l'AGO du 21/4/2025, enregistré à la recette des finances le Lac le 5/6/2025, sous le n° 25504869, Quittance n°M064797. Il a été décidé : d'approuver la répartition du bonis de liquidation entre les associés après l'expiration des délais légaux d'opposition.

Par conséquent, tout créancier disposant d'un titre de créance justifié est tenu de le présenter au liquidateur dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT, au siège de la liquidation indiqué ci-dessus.

2025402105SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Mise à jour des statuts

Société OUTIBOIS

SUARL

Capital : 400.000 dt

Siège social : 113, Avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana

MF : 0796703X

Suivant acte enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 10/6/2025 quittance n°M051552 enregistrement n°25701996 et déposé au registre national des entreprises le 11/6/2025 sous n°202544188 décidé de mettre à jour les statuts de la société comme suit :

- Augmentation du capital à 400.000 dt.

2025R01805SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/5/2025 sous numéro d'enregistrement 25202157 et reçu n°M066503. Maryem ben Chrif ben Kmais Saidi a vendu à Anis ben Khalifa Ben Amara Eljawadi le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la couture et vente des vêtements et caftans marocains situé à "rue Saleh ben Youssef" à Zarzis.

La déposition des éventuelles oppositions se fera entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dont vingt jours à partir de cette notification.

Cette notification a été publiée au journal le Quotidien du 4/6/2025.

2025R01783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établit le 10/6/2025 et enregistré le même jour à Grombalia Quit n°M063848 Enr 25203143; Najet ben Ali Salah; CIN 05134189; IU 0760710D; résidente cité Ezdihar Grombalia; a vendu à Mohamed Saddam CIN 01568573 résident Metline Rasjbal; le fonds de commerce "électroménager" sis à la rue Ennasr Grombalia.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds vendu dans vingt jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Le présent avis a été publié au quotidien "Alchourouq" du 14/6/2025.

2025R01796FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 23/5/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 02/6/2025 sous le numéro M044177 Mr Anwer Hssouna titulaire d'une CIN n°06460249 a cédé à Abed Essatar Garbouj titulaire d'une CIN n°01814065, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploiter au local rue Abed El Rahmen Bacha Kélibia consistant en une Pâtisserie.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du cédeur à son utilité Abed Essatar Garbouj au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk et le Quotidien du 12/6/2025.

2025R01799FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé du 9/6/2025 enregistré à la recette des Finances Menzel Bouzelfa le 10/6/2025 (quittance n°M021355 enregistrement n°25200756) Monsieur Slim ben Jelel Riehi cin n°09852101 a vendu à Farouk Mohammed Mezhoudi cin 09810274 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité d'un café 1ère catégorie sise à la Rue 14 janvier Menzel Bouzelfa.

Toute opposition devra se produire entre les mains de Maître Chamseddine Hadj à l'adresse de son bureau sise à l'avenue Mohammed V immeuble jamila bureau n°5 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 12/6/2025.

2025R01801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé et légalisé le 31/5/2025; enregistré à la recette des finances d'el Yasminette le 5/6/2025, n° d'enregistrement 25202376, quittance n°M032123 en tant que propriétaire; Mr. Marwene ben Belgacem Bessayeh a vendu la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits laitiers et dérivés et destiné à cet effet, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°07 avenue de la République, Nouvelle Médina 3 à Mme Nawel bent Brahim Zaroui ép Bilal Mahfoudh.

Toutes les oppositions doivent parvenir à l'adresse de l'acquéreur Mme Nawel bent Brahim Zaroui ep Bilal Mahfoudh à son adresse au n°07 avenue de la République, Nouvelle Médina 3; dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk en date du 11/6/2025.

2025R01802FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation daté le 31/8/2024 enregistré à la recette des finances de Morneg le 7/10/2024 Mr Sami Werfelli a donné à son fils Mr Ousema Ben Sami Ben Taieb Werfelli La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce sis à la Route principale liée entre Mornag et Boujardga.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 8/5/2025.

2025R01807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 30/5/2025 et le 3/6/2025 et enregistré à la recette des Finances de Gabès le 9/6/2025 sous le n°25205019 quittance n°M42527, Monsieur Hamzaoui Gnaoui Titulaire de la CIN n°13224282 a vendu et cédé la totalité du Fonds de commerce constitué en un local exploité comme restaurant fast-food sis au boulevard Jilani Habib Gabès, à madame Othmani Marwa Titulaire de la CIN n°13418117. Les oppositions éventuelles doivent être faites entre les mains de maître Kamel Toujani avocat à son cabinet sis au 45 Rue El Maarifa Gabès dans les délais légaux, cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Quotidien en date du 11/6/2025.

2025R01812FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/5/2025, enregistré à la recette des finances de Radés le 12/5/2025 reçu M033065 enregistrement n°25201413. Mme Balti Imen a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 26 rue Jarzouna Radés Ben Arous à usage réparation et vente portables et accessoires RNE 1842070F à Mr Ben Aissa Khair Eddine.

Les oppositions seront admises chez Maître Nabli Ghada domiciliée à rue Ennour Chouchet Radés Ben Arous et ce dans les délais de 20 jours à compter de la parution de cette publication au JORT. La dite vente a été publiée au journal Echourouk le 21/5/2025.

2025R01815FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13/5/2025, enregistré à la recette des finances Elmourouj le 16/5/2025 reçu M043695 enregistrement n°25202350. Mr Abessi Meher a vendu la totalité du fonds de commerce, sis au 8 résidence Yakoub El Mourouj 6 Ben Arous à usage vente produits alimentaires RNE 1736125j à Mr Ben Khlifa Ragheb.

Les oppositions sont admises chez Maître Nabli Ghada domiciliée à la rue Ennour Chouchet Radés Ben Arous et ce dans les délais de 20 jours à compter de la parution de cette publication au JORT. La dite vente a été publiée au journal Echourouk le 6/6/2025.

2025R01816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr Manai Alaa a vendu en vertu de l'acte SSP le 11/6/2025 et enregistré à la recette des finances Fouchena le 16/6/2025, quittance n°M062640, enregistrement n°2520262 à Mme Saidi Echrak la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé : Avenue de Liberté Fouchena Ben Arous.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds à l'Avenue de la Liberté Fouchena Ben Arous dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 14/6/2025 dans les deux journaux Le Quotidien et El Chourouk.

2025R01818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 8/5/2025 enregistré à la recette des finances Raoued en date du 11/6/2025, N° de quittance M075622 N° d'enregistrement n°25202883, Mr Mohamed Ben Brahim Ben Ahmed Hzami a vendu à Mr Wissem Ben Salah Ben Musbah Aloui. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Restaurant, dans le local sis à la Rue Hamza Ibn Abd Elmotaleb Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur sis à l'avenue Jaafer Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/6/2025.

2025R01819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat écrit par Maître Mohamed Chalghoum, avocat au sein du cabinet Zaitouna, en date du 24 avril 2025, et enregistré à la Recette des Finances de Ghomrassen le 24/4/2025 sous le numéro 25200959 et numéro de quittance n°M007434, Mr Houcine Gharabi, domicilié à cité Gasfa Ghomrassen, a vendu à Mr Youssef Bouhnich, domicilié à El Hancha à Ghomrassen, la totalité du fonds de commerce appelé «Café Ali Baba») - un café de catégorie 1- situé à la rue Habib Bourguiba à Ghomrassen.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk, n°12281, du mercredi 7 mai 2025, page 27.

2025R01822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 3/9/2024, enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 18/4/2025, quittance n°M052958, enregistrement n°25202455, Nour Elhouda Ben Haj Ali, Mohamed Youssef et Mohamed Ben Fethi Daghsen, domiciliés à Tawrit Houmt Souk Djerba, ont vendu à Fatma Bensadra le fonds de commerce sis au 17 rue 20 mars Houmt Souk Djerba, destiné à l'exercice de tout commerce.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/5/2025 au journal quotidien CHOUROUK.

2025R01823FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 18/11/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 20/11/2024, quittance n°M096062, enregistrement n°24205304, complété le 27/02/2025 par un acte enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 5/3/2025 quittance n°M027253, enregistrement n°25901220, Nabil Ben El Haj Ali, domicilié à Mahboubine Midoun Djerba, a cédé, à la société imprimerie le phare, identifiant unique 1334919C, représentée par son gérant, Radhwen Ben Haj Ali, le fonds de commerce préparé à l'exercice de tous types de commerce, exploité dans les locaux n° 09 et 17 situés dans le complexe administratif et commercial Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/5/2025 au journal quotidien Chourouk.

2025R01824FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 27/5/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun le 21/6/2024, quittance n°M054670, enregistrement n°24202704, Mourad Gadria, identifiant unique 0482976E, domicilié à Midoun, Djerba, a vendu à Maki Chelba domicilié à Guecheine Djerba, le fonds de commerce sis à la rue du Phare Midoun Djerba, destiné à la vente des articles artisanales.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/5/2025 au journal quotidien Chourouk.

2025R01825FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 22/12/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun le 01/02/2023, quittance n°M0010186, enregistrement n°23200558, Fawzi Ibrahim, identifiant unique 0524044Z, domicilié à Tawrit Houmt Souk Djerba, a vendu à Imed Echabar, domicilié à El May Djerba, deux fonds de commerce n°3 et 4, rue du phare Midoun Djerba, destinés, le premier à la vente de prêt-à-porter et le deuxième à la vente de gâteaux et fast-food.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/5/2025 au journal quotidien Chourouk.

2025R01826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 8/5/2025 enregistré à la recette des finances Mareth le 12/5/2025 Quittance n°M025584 enregistrement n°925200773 Mr Moktar Azouz CIN n°00127134 adresse rue Mohamed Ali Elhami Teboulbou Gabès a vendu le fonds de commerce qui a pour objet PHARMACIE sise à la Rue 27 octobre Mareth Gabès y compris ses éléments corporels et Incorporels.

Cet acte de vente a été publié dans les journaux Achourouk du 21/5/2025 et le Quotidien du 21/5/2025.

Toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès du rédacteur du contrat Maître Ben Salha Sondes sise au 12 rue El Jilani El Hbib Gabès.

2025R01827FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 29/5/2025, Reçu n°M035438, Enregistrement N°25202642, M. Nabil Meghaieth CIN n°05557610, MF N°1428869D demeurant 5 avenue Tahar Sfar Sousse, a cédé à Mme Manel Bent Amara Dahbi, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue imam Mouslem, Khezama Ouest Sousse, consistant en un magasin pour la vente du prêt à porter en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le délai légal pour l'opposition est de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT. Le domicile élu est fixé au siège de la "Société Gribaa-Driss-khalfallah des avocats conseils" société professionnelle d'avocats identifiant Unique N°1367782 H sis Bd Merl Maarouf, Imm El Houda 7ème étage Sousse.

Cette annonce a été publiée au quotidien Achourouk.

2025S00765FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte Notarial daté le 3/6/2025 et enregistré à Sousse le 4/6/2025 par le reçu n°32760 Slim Bannour a donné à Hamed Sowed la totalité de ses parts indivises lui revenants au fonds de commerce exploité au local sis au 65 Avenue de La République Sousse a pour objet industrie boulangerie. Cette annonce est publiée au journal quotidien la Presse en date du 11/6/2025.

2025S00797FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte s.s.p du 3/6/2025 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 9/6/2025 quittance n°M063633.

Monsieur Omar Azouz a vendu à monsieur Iskandar Timoumi la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de viande de volaille et dérivés sis à l'Avenue de beit el hikma Kairouan. Toute opposition doit être reçues dans 20 jours max à partir de sa publication au journal officiel et au Registre National Des entreprises à la dite adresse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 12/6/2025.

2025S00801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté et signé à Ksar-Hellal, le 19 mai 2025 et enregistré à la Recette des Finances de Ksar-Hellal le 02 juin 2025, quittance n°M040489 et enregistrement n°25201207, le propriétaire du fonds de commerce Monsieur Elmourabitini Abdellah ben Houssein ben Saad, CIN n° 06572910 Tunis le 7/10/2009, RNE n°1671845E, domicilié à ksar-Mourabitine Ghomrassen, Tataouine vend à l'acheteur Monsieur Sahlaoui Rayen ben Aziz ben Amar CIN n°14041088, Tunis le 5/5/2021, domicilié à cité Frina n°12 Monastir, les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce, exploité à la vente des fruits secs, sis à la rue Farhat Hached, Ksar-Hellal, à un prix de vingt mille dinars (20.000 d).

Les oppositions seront admises au domicile de l'avocat Maître Soussi Mounir, rédacteur du contrat, sis à la rue Mohamed Soussi Ksar-Hellal.

Cette annonce a été encore publiée aux : Echourouk et le Quotidien du 10/6/2025.

2025S00804FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession d'un fonds de commerce en date du 30/5/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 4/6/2025 sous le n°25203243, reçu n°67316, Mme Jamila Bent Abdallah Khorchani CIN n°06500313, RNE n°1452936M, demeurant à 135 rue Sidi Gharbi Hammam Sousse a cédé en toute propriété à Mme Habiba Bent Bouraoui Golli C.I.N n°02892506 la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Maamoun Hammam Sousse exploité comme un Fast-food avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Habib Chelbi demeurant à la Rue Victor Hugo Immeuble Zrouga Sousse 4000 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 11/6/2025.

2025S00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/5/2025 enregistré à Monastir le 3/6/2025 reçu n°M044186 N° 25204148, LA STE TREE M COFFEE, Sté à responsabilité limitée, RNE 1881340B, a vendu à la STE CINIMACAFE, Sté à responsabilité limitée RNE 1750131R, la totalité du fonds de commerce «CAFE MOLIANDO» situé au premier étage de l'immeuble nour eddine C6 Monastir, destine à l'exploitation d'un salon de café catégorie 1. Les oppositions se font entre les mains de Maître Chtioui Hassib à son bureau à l'immeuble Borj Khfacha Monastir. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 12/6/2025.

2025S00807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse, le 21/5/2025 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 28/5/2025 sous le n°21201287 quittance n°M026991 Sté TUN SPACER au nom de son représentant a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Khalifa Karoui Sousse, à monsieur Mohamed Ben Khether titulaire de la c.i.n 08463737 demeurant à la rue Ibn Aljazarre Sousse.

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acheteur sis au local du fonds rue Khalifa Karoui Sousse dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au jort. Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 11/6/2025.

2025S00812FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse, le 21/5/2025 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 28/5/2025 sous le n°21201285 quittance n°M016991 Sté TUN SPACER au nom de son représentant a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Khalifa Karoui Sousse, à monsieur Hamed ben Dhiab titulaire de la c.i.n 09284508 demeurant 04 rue de l'Indépendance Sousse.

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acheteur sis au local du fonds rue Khalifa Karoui Sousse dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au jort.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 11/6/2025.

2025S00814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 20/5/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 02/6/2025 sous n°25203461 Quittance n°M041045.

Mr Imed Ben Adel Ben Habib Almasmoudi Titulaire de la CIN n°08250215 et demeurant à la Résidence Rue Aguareb Errawdha Hiboun Mahdia a vendu et cédé à Mr Assil Ben Mohamed Ben Hammouda Helaoui Ajimi Titulaire de la Cin n°09377673 et demeurant à la Rue Albassatin Ksour Essef Mahdia La Totalité du fonds de commerce du local destiné à la conception publicitaire sis à l'Avenue 2 Mars 1934 Immeuble Hamza - Mahdia.

Les oppositions se font au bureau de l'avocat Karim Ben Abd Essalam Avenue 2 Mars 1934 Mahdia dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 10/6/2025.

2025S00816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/4/2025, enregistré à la Recette des Finances El Mourouj le 19/5/2025 sous le n°25202374, Quittance n°M044048, Monsieur Kamel Ben Hamda BOUALI titulaire de la CIN n°08704015 délivrée à Tunis le 6/01/2020 demeurant à Ariana - Tunis, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba, "SOPAT" dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0022671F, la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à la Résidence Aya - Magasin n°5 - El Mourouj 5 - Tunis, qui sera dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à Essaad, Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 5/6/2025.

2025S00818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 11/6/2025, enregistré à la recette des finances de Rue 3 Septembre 1934 Sousse le 12/6/2025, (reçu n°M047444, enregistrement n°25201289) Monsieur Idris Ben Khelifa Ben Amor CHAFII titulaire de la CIN n°00971108, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue 18 Janvier En face Faculté de Fiscalité gouvernorat de Sousse, destiné comme alimentation générale, à Madame Rafika Bent Mohamed Abdelli Gasmi titulaire de la CIN n°03771845.

Les oppositions s'effectuent chez Maître Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation de la Société Professionnelle Unie d'Avocats - sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 15/6/2025.

2025S00820FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 20-5-2025 à la municipalité et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 27-5-2025 reçu n°M065572, enregistrement n°25204602, Madame Bouthaina Hableni vend à Madame Gihen Khalfallah au nom de son mondant Wissem Taboubi la totalité du fonds de commerce d'une Cafeteria cinquième classe catégorie N situé à l'avenue Osman Bahri Ain Zagwen La Marsa 2046 Tunis.

Le prix de vente est consigné chez La rédactrice du contrat Maître Houda Ktaeit Elleuch et les oppositions éventuelles devront être faites dans son bureau sis à l'avenue Patrice Lumumba immeuble Sfax city 4ème étage Sfax, dans les délais légaux.

Cet article est publié aux journaux «Achourouk» en langue arabe et «Le Quotidien» en langue française le 11-6-2025.

2025X00818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé le 29/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Mahres - Sfax le 30/5/2025 reçu n°M028560, enregistrement n°2520867 Mr Aymen ben Hamda ben Mohamed Ghaney a vendu à M Mohamed ben Hedi Amenaa la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du restaurant situé au Nakata-chafar délégation de Mahres - Sfax.

Le prix de vente est consigné chez l'avocate Ines Garbaa Drira et les oppositions éventuelles devront être faites dans son bureau sis à la Rue Abou Kacem El Chebbi Immeuble Alissa centre - 2ème étage bureau n°210 - Sfax.

Cet article est publié au journal «Essabeh» en langue arabe du 4/6/2025.

2025X00819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé nu contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la Recette d'el Hamma Gabès le 14/5/2025 sous n°M031930, quittance n°25200994 les héritiers de Mohamed Salah Boutara

et Zohra Sdouguia ont vendu et cédé à Mr Karim HFIDHI la totalité du fonds de commerce du local destiné à l'exploitation de boulangerie à El Hamma rue Okba ben Nafaa avec ses éléments corporels et incorporels contre la somme de soixante sept mille cinq cent quatre vingt dinars (67580 d). Les oppositions se font entre les mains de Maître Chelligue Mohsen avocat demeurant à Gabès 394 Av Farhat Hached dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce est publiée sur les journaux "Achourouk et le Quotidien" le 12/5/2025.

2025X00822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29 Mai 2025 rédigé par Maître Hassene ABID Avocat à la cour de cassation demeurant à Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, Mme Henda bint Hedi Trabelsi (CIN n°05344562) a vendu à la Société Dar Ennour d'électricité la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des matériaux et produits électriques sis à Route Mahdia km 6 à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene ABID jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien paru le 13 Juin 2025.

2025X00823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 19 mai 2025 et enregistré à la recette des finances sekiet eddaier Sfax en date du 22 mai 2025 enregistrement n°25201789 quittance n°M043011.

Madame Nedia bent Mokhtar Boudawara demeurant à la Rue Mohamed Ali Hammi N°9 Sakiet Eddair Sfax a vendu à Monsieur Mourad ben Mokhtar Boudawara demeurant à la Rue Mohamed Ali Hammi n°9 Sakiet Eddair Sfax la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, son identifiant unique N°0638383W, qui est destiné à la vente des équipements de la couture exploité au local sis à Sekiet Eddaier Markaz AL hattab Sfax.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de la vendeuse Madame Nedia bent Mokhtar Boudawara dans son local sis à la Rue Mohamed Ali Hammi n°9 Sekiet Eddair Sfax dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh du 29 mai 2025.

2025X00825FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 3 juin 2025 par les notaires de Bizerte, Maîtres Najm Eddine Ouakassi et Soufiane Echbeb, et enregistré à la Recette des Finances le 4 juin 2025, sous quittance n°M051599, Mr Hedi Ben Ibrahim Labidi a fait donation de l'intégralité du fonds de commerce, y compris ses éléments corporels et incorporels, constitué par son activité de «Librairie» sise au 15, rue du 2 mars 1934 à Bizerte, à son fils, Helmi Ben Hedi Labidi.

Les oppositions se font auprès du notaire au 24, rue Mohamed Ali, dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 14 juin 2025.

2025402122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré le 4/6/2025 à la recette des finances de Tabarka sous le n°25200759 quittance n°M026798 Mr Ridha Ben Mohamed Ben Ali BOUSSAHI CIN n°02513157 a vendu un fonds de commerce exploité pour le commerce de détail de viande et de ses dérivés situé à : rue Mongi Slim Tabarka 8110 Jendouba à Mr Billel Ben Amor Ben Tahar HFAISSI CIN n°07918879. Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du vendeur Mr Ridha BOUSSAHI à Aïn El Larma Jaballah Tabarka Jendouba dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 13/6/2025.

2025402125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 21/5/2025 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 2/6/2025 Quittance n°M043668 sous le n°25202691, Mr Mohamed Baccar a vendu à Mr Mustapha Hachim la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 9 Avenue de Carthage Tunis, d'une superficie de 9,50 m² destiné à la vente et l'entretien de matériel informatique et de photocopie, inscrit au R.N.E sous le n°104738 M.

Toute opposition doit être signifiée à Me Amine Abdennebi avocat sis au 9 Avenue de Carthage, Tunis 1000 dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 13/6/2025.

2025402130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente daté le 02/6/2025, enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 5/6/2025 enregistrement n°25604612 quittance n°078395, Monsieur Slaheddine Bayoudh titulaire de la C.I.N. n° 00332931 a vendu à Monsieur Ezzeddin Ben Mabrouk titulaire de la C.I.N n°04758815 et à Madame Ibtissem Ouri titulaire de la C.I.N n°04825921, la totalité du fonds de commerce exploité au «café - salon de thé» sis au 3 et 4 Résidence mimosa Avenue Hedi Nouira n° 30 cité Nasr 2 Ariana, pour un montant de cent quatre vingt mille dinars (180.000,000 DT).

Toutes les oppositions doivent être déposées au 3 et 4 Résidence mimosa Avenue Hedi Nouira n°30 cité Nasr 2 Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk 12/6/2025.

2025402138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 28 et 29 mai 2025, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 30 Mai 2025, reçu n°67461, Enregistrement

n°25204803. La Société Générale de Peinture et Accessoires "SGPA" identifiant unique RNE n°0913527F a vendu à la Société COZYSTAR, en cours de constitution (Certificat de réservation de dénomination n°2025971567963)

demeurant à la rue Khaled Ibn Walid - Ain Zaghouan Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial sis à la rue Khaled Ibn Walid - Ain Zaghouan Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du cet avis auprès de l'acheteuse ci-dessus mentionnées.

Cet avis a été publié aux journaux "Alchourouk et Le Quotidien" du 11 Juin 2025.

2025402139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté le 5/5/2025 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 21/5/2025 sous le n°25201028 quittance n°M032324 Mme Mejri Feten demeurant rue Abo Houraira cité salama Mornaguia a vendu à Mme Aouini Faiza demeurant 15 rue Lac Sidi cité Klibi Mornaguia tout le fonds de commerce exploité coiffure pour dame et location des robes de mariages au local sis 1er étage de l'immeuble Colisée 5 avenue Habib Bourguiba Mornaguia où les oppositions sont faites entre les mains de l'acheteuse dans un délai de 20 jours à compter de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 3/5/2025 PT250336.

2025402141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 23 mai 2025, Mme Salwa Aouji, titulaire de la cin n°08726746, a procédé à la cession, au profit de Mr Mohamed Aziz Bougherra, titulaire de la cin n°14370567, de la totalité de son fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels. Le fonds cédé est exploité sous l'enseigne "Samsoum", immatriculé sous le numéro unique 1754204J, et sis au 23, rue Mimosa, Ariana Nouvelle, Gouvernorat de l'Ariana, Ledit acte a été enregistré auprès de la recette des finances du quartier administratif de l'Ariana sous le numéro 25203279, reçu n°M061210, en date du 26 mai 2025. Toute opposition est dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il a été publié dans le journal Le Temps le 29 mai 2025.

2025402144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé rédigé le 20/01/2025 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 27/01/2025 reçu n°13267 Enregistrement n°2500962 Mr Abdelhakim Touhami a vendu à Mme Lilia Hajjar la moitié du fonds de commerce exploité en un café au local sis 36 bis avenue de la Liberté - Tunis.

Les oppositions seront déposées entre les mains de Mr Abdelhakim Touhami au local sis 36 bis avenue de la Liberté - Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal "Essabeh" du 29 mars 2025.

2025402146FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location rédigé le 30/4/2025 et enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba le 20/5/2025 reçu n°1066314, Monsieur Adel ben Ahmed ben Mohamed Ghdiri, titulaire de la C.I.N n°03590860 délivrée le 17 octobre 2011 a loué son fonds de commerce sis à la Rue Mohammed Badra Houmet Souk Djerba en gérance libre pour l'exploiter comme restaurant et pizzeria avec un montant de location mensuel de 2000 dinars avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur Ali ben Messooud Assadi, titulaire de la C.I.N n°05704995 délivrée le 16 Novembre 2021.

Toute opposition est recevable dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce au JORT à l'adresse du fonds de commerce publié le 31/5/2025.

2025R01828FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 28/4/2025, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 6/5/2025 sous n°25300910 Quittance n°M020180, Mr Saïd Ben Sadok Ben Mohamed SADOK, CIN n°03867543 a loué à Mme Asma Ben Kamel Ben Bouraoui TALMOUDI ép. Slaheddine ABBASSI, titulaire de la CIN n°08490776, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café Catégorie «J» dénommé «LINDA CAFE» (MF : 735678/C) sis à l'Avenue Hassan Hosni à Akouda - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an renouvelable à partir du 01/06/2025. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien».

2025S00815FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 14 Mai 2025 et enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 23 Mai 2025 sous le numéro 25302448.

Il ressort que Mr Rekik Nacer titulaire de la CIN n°08413880 a loué la totalité du fonds exploité dans le local sis à la route Manzel Chaker km 1.5 ceinture n°5 vers Ain - Sfax avec toutes ses composantes matérielles et immatérielles afin d'exercer l'activité de la vente de produits de la mer et de poissons en détail au profit de la Sté «Kolsi de pêche» société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Kolsi Habib.

Le contrat de location du fonds de commerce a été annoncé dans les journaux Dar Assabah et le Temps le 10 Juin 2025.

2025X00812FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Bir Elkasaa le 8/4/2025 sous le n°25300413, Mme Lamia Jawadi a loué le fonds de commerce à usage commercial, sis au M3 rez-de-chaussée Résidence Assawir elmourouje 6 Ben Arous à la société Tawabil Najma (S.A.R.L) identifiant n°1783464Q représentée par le gérant Mr Faouzi Kayed pour une durée de 5 ans renouvelables à partir du 01/11/2024 au 31/10/2029.

Cet avis a été publié au journal ELsahafa en date du 15 mai 2025.

2025402120FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce Gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de Commerce, enregistré à la Recette des Finances Oued Ellil le 02/6/2025 sous le n°25301238 Quittance n°M043375, Mr Zouheir Ben Bougemâ Ben Amara Khelifi, titulaire de la CIN n°04512248 en date du 7/12/2009, représenté par Mme Mona Bent Abd Elhamid Ben Mohamed Bellil, titulaire de la CIN n°07364804, a loué à la Société AURELIA SMART FOOD en cours de constitution en la personne de son représentant légal Adam Ben Hssan Mannoubi Kachouti titulaire de la CIN n°14353858 en date du 6/01/2022 tout le Fonds de Commerce sous forme de Gérance libre, sis au 27 Rue Hassan Ibn Nôman - Cité Ennajat-Chebaou - Manouba, avec tous ses éléments matériels et immatériels et destiné à la vente de produits alimentaires, pour une durée de 5 ans du 01/6/2025 au 31/5/2030 renouvelable.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 13/6/2025.

2025402123FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires «Ahlem 2» cité les Palmerais

Constitution du syndic de la résidence «Ahlem 2» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 01 février 2025 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la Goulette le 22 avril 2025 sous le numéro 25703331, quittance numéro 50868 et approuvé par la municipalité de la Goulette sous le numéro 21, désignation :

Me Chedlia Harrazi : Présidente du comité syndical

Me Nabila Oueslati : Membre du comité syndical

Mr Kais Ben Tabassi : Membre du comité syndical

Mr Walid Nalouti : Membre du comité syndical.

2025R01800APSF1

Constitution d'une association sportive

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 4/7/2024, il a été décidé de constituer une association sportive :

- Nom de l'association : Club sportif de l'Ecole Nationale de Formation des Cadres de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale de Salambo.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes

- Développer leurs capacités physiques et techniques

- Les amener aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques

- Participer à des compétitions sportives diverses.

Membres :

- Présidente : Rahma Hmedia

- Vice-président : Ahmed Belhaj

- Secrétaire Général : Hatem El Mahfoudhi

- Secrétaire Général Adjoint : Fawzi El Jelassi

- Trésorier : Issam El Habibi

- Trésorier adjoint : Mohamed Ben Issa.

- Spécialité : Wushu Kung-Fu.

2025R01857APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Equipe Sportif féminin El Ain

Domicile : Route El Ain km 8 Markez Aloulou Sfax 3042

But : Formation, entraînement et encouragement des jeunes.

Spécialisation : le sport pour tous le document : Achèvement de la constitution de l'association 3895 du 4/6/2025

L'Autorité :

Présidente de l'association : Kenza Jdidi

Secrétaire Générale : Amel Mizouri

Trésorière : Khouloud Melliti.

2025X00811APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Amicale du Centre National des arts de la Marionnette.

Siège : Cité de la Culture Avenue Mohamed V - 1001 Tunis.

Objectifs :

- La gestion du service de Tickets-repas et leurs distributions aux adhérents.

- L'octroi d'aides sociales aux adhérents.

- Apprécier la cordialité et la collaboration entre le personnel et les cadres de centre national des arts de la marionnette.

- Développer la coopération entre eux dans les domaines sociaux et culturels.

Composition du conseil d'administration :

Président : Hassan Salami-Vice-président : Anis Khiari - Secrétaire Général : Oussama Makni - Secrétaire Général adjoint : Moufida Ben Amor - Trésorière : Hasna Marsaoui.

Membres :

Mr : Sami Majri - Mr : Med Adel Nasri - Mr : Limaim Rahali - Mme : Mamia Ben Yahya - Mme : Sondes Najari.

2025402086APSF1

Homologation de résolutions

Approbation des rapports de l'assemblée générale

Syndic des copropriétaires de la Résidence Omrane 12, Lotissement El-Ahd El-Jadid, El-Ghazela

Suite à l'Assemblée générale élective (AGE) du Syndic des copropriétaires

de la Résidence Omrane 12, tenue le 16 février 2025 et enregistrée le 12 mars 2025 à la Recette des Finances, Raoued - Ariana, quittance N°037274, sous le numéro 25701285, il a été élu le nouveau bureau du syndic composé des membres suivants : M. Mohamed Ridha Kefi (président); Mme Leila Saïd (trésorière); M. Atef Aloulou (membre) ; Mme Haifa Ben Tkhayet (membre); M. Wahid Kdous (membre); Mehdi Chabaane (membre) et Abderrahmen Somrani (membre).

2025402121APSF2

Avis

Suivant le PV de l'assemblée générale en date du 4 avril 2025, enregistré à la recette des finances Al Bouhaira le 18 avril 2025 sous le n°25803124, quittance n°M047510, et consacrée à l'élection d'un nouveau bureau du Syndic des Copropriétaires de la Résidence "le lac des Flamants", il a été décidé de nommer Mme Rym Ibrahimi président du syndic, M. Houssemeddine Tabboubi trésorier, M. Ridha Lazhari Membre et Mme Nadia Mhatli Membre.

2025402137APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Saidi Majid

Avocat

Avenue Habib Bourguiba Béja

Partie poursuivante : Mohamed Ali Nasri demeurant wed elkram Béja nord Béja.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Saidi Majid Avenue Habib Bourguiba Béja.

Parties poursuivies : Abd Hakim Khiari demeurant cité elmanar Béja nord Béja.

Immeuble soumis à la vente :

La totalité des quottes parts propriété du saisi Abd Hakim Khiari soit 13017.677 mètres carrés de la propriété dénommée «Balfi Boukasleni» objet du titre foncier n°12447 Béja repartie en 1148946 parts située à Béja c'est une terre agricole.

Mise à prix : Cinquante deux mille soixante douze Dinars (52072 d).

Visite : La visite peut se faire toutes les journées.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le Jeudi 10 juillet 2025 (10/7/2025) à partir de 9 H et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Béja.

2025R01808VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Saidi Majid

Avocat

Avenue Habib Bourguiba Béja

Partie poursuivante : Tawfik Fatnassi demeurant 18 Cité Khaznadar Béja

Avocat de la partie poursuivante : Maître Saidi Majid Avenue Habib Bourguiba Béja.

Parties poursuivies :

- Fatma Jabri demeurant cité 9 Avril Béja.

- Ne3ma, Mona, Souha, Abd Elkhalig, Bouthaina, Jamila, Najet, Mohamed et Nasr Dine Toujani demeurant Cité Okba Ibn Nefe3 Rjich Mahdia.

Immeuble soumis à la vente :

La totalité de la maison de superficie totale 155 m² de la propriété dénommée «Dar Saad Béja» objet du titre foncier n°9308 Béja située à Cité Khaznadar n 15 Béja.

Mise à prix : Quatre vingt et un mille Dinars (81000 d).

Visite : La visite peut se faire toutes les journées.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le Jeudi 10 juillet 2025 (10/7/2025) à partir de 9 H et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Béja.

2025R01809VEPA1

Vente aux enchères publiques suite d'une saisie immobilière

1- Poursuivant : Walid ben Hassan Al-Habasi, titulaire de la carte nationale d'identité N°07312988 son adresse au bureau de Mahmoud ben Salah Al-Hammami, l'avocat, N°112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau 5, Tunis.

2- Partie saisie : Mme Badra bent Taher Al-Aswad, titulaire de la carte nationale d'identité N°04634166, adresse n°7 rue Sénégal Marsa ouest Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Mahmoud ben Saleh Al-Hammami, sis au n°112, rue 9 avril, 2ème étage, bureau 5, Tunis. M.F : 908700

4- La propriété à vendre : L'ensemble des quatre vingt quinze mille parties communes (95000 parties) au titre immobilier 6750/Zaghouan de la propriété agricole appelée «Henshir Al-Qanater», la superficie totale de 3187589m² et la partie divisée pour 3325795 parts (95000/3325795parts). Références d'inscription le 18/01/2007, dossier 1/2007 n°130, selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert Najib Darwish, c'est un terrain agricole plat dans la zone de Smenja de la délégation de Bir Msherga Zaghouan, à côté du lycée professionnel agricole, à 01 km de la route principale reliant Tunis à Zaghouan. Elle est à 11 km de la ville de Zaghouan, bordée à l'est, le terrain d'Adel Smenjawi, et du reste des côtés, les terrains d'autrui, contenant deux bâtiments adjacents sur une superficie de 630m², un pour zone résidentielle, couvrant 136 m², divisé en deux pièces et une cuisine, et la deuxième superficie de 494m², comme un hangar, avec deux portes en fer et son toit recouvert de tôles.

Sur le côté nord du bâtiment, un mur sur deux côtés, dont l'un est construit, long de 23m, et l'autre n'est pas construit. Il comporte 11 colonnes de ciment fermées par des briques, et il y a un puits peu profond rempli et le reste du terrain est nu.

5- Date des enchères : La vente aura lieu le lundi quatorze juillet deux mille vingt cinq (14/7/2025) à neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Zaghouan à la salle des ventes immobilières.

6- Mise à prix : quatre cent six mille huit cent quatre vingt dix dinars (406 890 000 DT) selon le rapport d'expertise de l'expert Najib Darwish selon la requête délivrée par le Tribunal de Première Instance de Zaghouan n°84207 en date du 19/5/2023.

7- Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine après avoir obtenu une copie de cahier des charges auprès du greffier du tribunal ou du cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R01811VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Toujani Kamel

Avocat à la cour de cassation

45 Rue El Maarifa Gabès

Tél : 75.278.466

MF : 545881W

L'avocat poursuivant : Maître Toujani Kamel, avocat à la cour de cassation 45 rue El Maarifa Gabès.

Poursuivant : Dalous Ahmed retraité, résident au 14 rue Elbosten Mareth Gabès élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Toujani Kamel, 45 rue El Maarifa Gabès.

Partie saisie : Ghoraf Ridha et Dalous Aicha, résident à la Rue Elbosten Mareth Gabès.

Date de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi quatorze juillet deux mille vingt cinq (14/7/2025) à partir de 9h du matin devant la chambre des criées au tribunal de première Instance de Gabès.

Les biens saisis : Une maison traditionnelle située à la rue Elbosten Mareth qui contient une entrée une cour avec "majel" et véranda, 3 chambres, cuisine, garage, salle d'eau, salle de bain, salon, escalier d'une superficie générale 367 m², la partie bâtie d'une superficie de 293 m², équipée d'électricité d'eau potable et raccordé au réseau d'égouts Bordée au sud par une propriété appartenant à Ahmed Dalous, à l'est de même, au Nord la propriété de Aicha Dalous et espace commun et à l'ouest voie publique où se trouve l'entrée, le sol est recouvrer de glaçure, et la partie inférieure du patio est recouverte de céramique, les murs sont peints avec la peinture à l'eau, la cuisine et la salle de bain sont équipée de équipements haute gamme.

Mise à prix : cent soixante trois mille neuf cents dinars, (163.900d, 000).

Conditions de visite de l'immeubles : La visite des immeubles saisis peut avoir lieu chaque jours pendant les heures du travail, de 8h du matin jusqu'à 18h du soir.

2025R01813VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 23-7-2025 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Hedi Nouira Tunis MF : 001237 A/P/M/000.

Contre :

1- Société INTER MEDIA (Créancier Principal) SARL, Référence Unique 0885381 demeurant à l'Avenue Combattant Suprême Monastir.

2- Walid ben Ahmed Bchir (Hypothécaire Réel), demeurant à R 4 n°83 Monastir.

Immeubles mis en adjudication :

Tous le bien immobilier nommé "Al Anwar", objet du titre foncier n°18999 Monastir, composé de deux parcelles : La parcelle n°42, qui est un terrain agricole blanc rectangulaire d'une superficie de 3029 mètres carrés, bordé au sud par la parcelle n°43, et à l'est par la parcelle n°41, par un couloir agricole et à l'ouest par Wadi Al Maleh, La parcelle n°77 représente un terrain agricole contenant des arbres forestiers couvrant une superficie de 1024 mètres carrés, bordé au sud par la parcelle n°78, le creux de la parcelle n°74, et la parcelle n°75 à l'est par un couloir agricole, à l'ouest par Wadi El Maleh, et la parcelle n°135, sis à Manzel El Nour, délégation de Bembla, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 29.631.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse II ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025S00808VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Baklouti Lobna

Immeuble elmanar bloc «c» 1er étage Sfax

Matricule fiscal : N°0986662/N/P/000

Poursuivant : Mokheles ben Mahmoud Ghorbel, titulaire de la CIN n°01087800, gérant, domicilié à la route Mahdia km 5, rue Gorbel, Sfax.

Partie saisie : Adel ben Mahmoud Hachicha titulaire de la CIN n°01302992, chef d'atelier, domicilié à la rue Ayoub n°2 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Baklouti Lobna, immeuble Manar 1er étage bloc "c" bureau n°6 Sfax.

Immeuble objet de poursuite :

L'appartement se trouve au premier étage avec les parties communes et privatives, ainsi que son toit habitable. La propriété est équipée de l'eau potable et d'électricité et de tous les services. L'appartement est aménagé sur un terrain situé sur la route de Gremda km 4 à Sfax. La superficie est de 121 m². L'appartement comporte deux chambres à coucher, un salon, une cuisine, une salle de bains, un séchoir et un balcon orienté vers la façade sud, et un escalier est ouvert donnant accès à l'étage supérieur. Le bien comprend aussi un escalier extérieur et un accès indépendant vers le toit. L'appartement comporte un petit hall relié à une réception et une première pièce ouverte à l'est avec dressing, une deuxième pièce ayant deux portes orientées à l'est qui s'ouvrent sur un balcon, une salle de bain sud meublée, une cuisine orientée à

l'ouest avec un grand placard mural et une deuxième porte donnant sur un balcon.

L'accès à cet appartement est à travers un escalier privé et indépendant. L'expert a constaté que son plafond était en béton armé et que tous les murs extérieurs et cloisons intérieures étaient enduits et peints à peinture à l'eau. Le sol était recouvert de carreaux de céramique. Le plafond est partiellement décoré de plâtre (staff). Les murs de la cuisine et de la salle de bain sont recouverts de carreaux de céramique.

Limites de la propriété : La propriété est délimitée au sud par Mohamed Maalej, à l'est par une entrée et le nord par une entrée et à l'ouest par Othman Maalej.

La mise à prix : Cent soixante mille dinars (160.000.000 D) frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 16/7/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à rue Ahmed Aloulou Sfax Jadida.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail du 8h du matin jusqu'au 17h du soir.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou chez l'avocat poursuivant.

Ne pouvant participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2025X00813VEPA1

Vente immobilière

Le créancier saisissant : Lamjed Ben Amara Dhibi ouvrier en agriculture sis à Sidi Aich Gafsa.

Le débiteur saisi : Ehcine Ben Ali Hassen sis à SNED mahata Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Saoudi, Avocat à la Cour, Code Fiscal 1146106/X sis à la Rue Habib Bourguiba Gafsa.

Désignation de l'immeuble : L'immeuble sise à SNED Gafsa, un dépôt à Titre Foncier n°3993 Gafsa «Essaada» d'une superficie 479 m² se compose d'une villa moderne et un garage.

La mise à prix : Deux cent soixante dix mille cinq cent quatre vingt et onze dinars (270.591.000D)

Date et lieu de la vente : Le lundi 14/7/2025 devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de 1ère Instance de Gafsa à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours également de consulter le cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de 1ère instance de Gafsa.

Les bornages stipulés dans la redevance immobilière :

- Hypothèque facultative au profit de la banque d'habitat d'un montant de 10.000.000 dinars le 20/5/1998.

2025X00821VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Moussa Sadok Farhat

Avocat à la cour de cassation

Avenue Hedi Chaker Tataouine 3200

Tél : 75. 861. 844

Fax : 75.850. 072

Matricule Fiscal : 263617/NP/000

Partie poursuivante : Héritiers Mohamed Hedi Shili, sa femme Monjia Klila ses fils Mounir Shili, Arfa Shili, Asma Shili, Sana Shili résidents à Ghomrassen Tataouine.

Partie Poursuivie : Héritiers Mohamed Kamel Mabaouj, sa femme Aicha Saada Illah, ses fils Anis Mabaouj, Messaoud Mabaouj, Iheb Mabaouj, Safa Mabaouj, Marwa Mabaouj, résidents à Ghomrassen TATAOUINE.

Date et lieu de vente : tribunal de 1ère instance à Tataouine, le lundi quatorze juillet deux mille vingt cinq à 9h du matin (14-07-2025).

Mise à prix : Deux cents quatre vingt cinq mille neuf cents Dinars (285.900.000).

Immeuble saisi : maison d'habitation sise à cité el Hanna Ghomrassen se limitant à l'est par Guerrida de 16 m, à l'ouest ben jemaa de 12.70 m, au nord avenue Habib Bourguiba de 16 m au sud par Guerrida de 12.70 m, la superficie est de 203.2 m² contient deux étages, le premier est de 4 chambres, salon, W.C, cuisine le rez-de-chaussée est composé de deux chambres et deux garages accès nord.

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin au 17h30 chaque jour sauf le samedi et dimanche et pour des amples renseignements, lecture du cahier des charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 Rue Hedi Chaker Tataouine.

2025402133VEPA1

Avis aux créanciers

Demande de propositions pour les références immobilières

En exécution du mandat émis par la chambre des droits du Tribunal de première instance de Bouzid dans le cadre de l'affaire des droits n°6950, visant à autoriser la liquidatrice, Feten Cherni, à finaliser la vente des biens appartenant à la succession de Mohamed Al-Sassi Samoudi en procédant à un appel d'offres à l'aide d'un cahier des charges pour le transfert des biens appartenant à la succession, à savoir :

1/ Un logement d'une superficie d'environ 254 m², composé de deux pièces, d'un salon, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'un hall et d'une véranda. Construit en pierre et en brique, il est couvert de béton armé, ses murs sont enduits et peints, son sol est carrelé de plâtre, ses portes et fenêtres sont en bois, il est équipé de l'électricité et de l'eau potable. Son état général est moyen. Son prix d'entrée est fixé à deux cent trois mille deux cents dinars (203 200 dinars)

2/ Un établissement de bains d'une superficie de 835 m², construit en pierre et en brique, avec une voûte en briques, un dôme et du béton armé. Ses murs sont enduits de plâtre et peints, son sol est carrelé de plâtre, ses portes et fenêtres sont en bois et en menuiserie aluminium. Il est équipé de l'électricité et ses annexes comprennent un entrepôt et un établissement de bains situé sur un terrain blanc derrière l'établissement de bains lui appartenant. Il est actuellement hors d'usage et nécessite un entretien. Son prix d'ouverture a été fixé à cinq cent un mille dinars (501 000 D)

3/ Local commercial de 23 m² attenant aux toilettes, en partie construit en pierre et en brique, avec toiture en béton armé, murs enduits et peints, sol carrelé en plâtre, portes et fenêtres en bois, électricité fournie, état général moyen, actuellement utilisé pour la vente de vêtements et de cosmétiques. Son prix d'ouverture est fixé à trente quatre mille cinq cents dinars (34 500 dinars).

4/ Un entrepôt d'une superficie de 44 mètres carrés, attenant à la résidence, était construit en briques, avec une toiture en béton armé, des murs enduits, un sol en carreaux de ciment et une porte en fer. Son prix d'ouverture était fixé à trente cinq mille deux cents dinars (35 200 dinars). Elles sont toutes situées dans la commune de RGUEB, bordées au sud par une voie publique et au sud par la propriété des héritiers de Belkacem Bachloula, à l'est par la propriété d'Habib Akrouti d'un côté et les héritiers de Mohamed Youssef de l'autre côté, et à l'ouest par la propriété de Mustafa Kadri d'un côté et au bout d'une rue. Toute personne souhaitant enchérir doit se rendre au bureau du liquidateur Feten Cherni, situé à la rue Ahmed Tilili, 9100 Sidi Bouzid, pour s'enregistrer et déposer son offre d'achat dans une enveloppe scellée qui ne sera ouverte que devant le Juge désigné conformément au texte de la mission. La priorité d'achat sera accordée à quiconque acquiert les biens susmentionnés un par un, après avoir retiré le cahier des charges et payé une somme non remboursable de 200 dinars.

Les propriétés susmentionnées peuvent être visitées n'importe quel jour de la semaine après coordination avec le liquidateur susmentionné directement ou par téléphone au 94324413. La date limite de soumission des offres a été fixée à 20 jours après la publication de cette annonce.

2025R01780VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire de première instance Ben Arous sous n°104 du 14/5/2025. Il a été nommé Mme Hamrouni Houda Liquidatrice de l'héritage de la défunte Jazia Moussa.

2025R01820VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire de première instance de ben Arous sous le n°107 du 11/02/2025. Il a été décidé de nommer Mme Hamrouni Houda liquidatrice de la maison sous titre foncier 4895 ben Arous de Imed Bel Aieb et son divorce, sous le contrôle du juge Sabrine Abdeli

2025R01821VEPA2

Liquidation judiciaire

Suivant ordonnance sur requête émanant de son excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Kairoun n°26819 du 31/01/2025 portant décision de nommer Monsieur Ridha BELAID liquidateur judiciaire de la succession du feu Mohamed Ben El Ayech Manai, et ce pour la définir, assurer sa gestion et son partage selon la loi, sous le contrôle du Juge Madame Ahlem Boudabbous. Tout intéressé pourra s'adresser au liquidateur judiciaire à la Rue 1er Juin, 4060 Kalaa Kebira. (tél 98 409 208).

2025S00794VEPA2

Liquidation judiciaire

Suivant ordonnance sur requête émanant de son excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Kairouan N°28660 du 9/5/2025, portant décision de nommer Monsieur Ridha BELAID liquidateur judicaire de la succession du feu Othmen Ben Béchir Allani et ce pour la définir, assurer sa gestion et son partage selon la loi, sous le contrôle du Juge Madame Ahlem Boudabbous. Tout intéressé pourra s'adresser au liquidateur judiciaire à la Rue 1er Juin, 4060 Kalaa Kebira (tél 98 409 208).

2025S00795VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°75286 en date du 14/02/2025 émanant du tribunal de première instance de Sousse 2, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur judiciaire pour la saisie de la copropriété entre "yakouta gandouzi et Khmeis Eltaeif" et les dettes afférentes et préparer un projet de division.

Les créanciers de ladite succession sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2025S00799VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°75545 en date du 3/3/2025 émanant du tribunal de première instance de Sousse 2, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur judiciaire pour la saisie de la copropriété entre «Riadh Semai et Halima Chaeib» et les dettes afférentes et préparer un projet de division.

Les créanciers de ladite succession sont invites à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Tél 98 404706.

2025S00800VEPA2

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 02 juin 2025 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El Hani Sousse, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 30 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 20 % du prix initial.

Est prolongé au 11 juillet 2025. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070

2025S00806VEPA2

Clôture de liquidation

Suivant la décision de clôture émanant du Madame le juge commissaire au tribunal de première instance de la Manouba en date du 7 Mars 2025 dans le dossier numéro 154, il a été décidé la clôture de la liquidation des biens en commun entre Moncef Haddaji et les héritiers de la défunte Ahlem Bou Chnek.

2025402094VEPA2

Changement de mandat judiciaire

Société : Ghaya Agricole

Siège social : N°01 Imm Amir N°6 Etage, Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 1160489/M

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 8 mai 2025, relative au dossier n°625, il a été décidé la nomination de Maître Ahmed Jabri en qualité d'administrateur judiciaire, en remplacement de Maître Hmida Cherif, et ce, sous le contrôle du juge-commissaire Hichem Chaouachi.

2025402126VEPA2

Clôture de liquidation

"L'IMMOBILIER TITRE FONCIER N°634718 NABEUL"

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge-commissaire de liquidation du Tribunal de Première Instance de Grombalia le 18/4/2025 l'affaire n°101 a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le séquestre ben Amor Abdelhakim (adresse; avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba).

2025402132VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Mahdia annonce la décision du juge commissaire du 26/5/2025 dans l'affaire n°101 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 110.040, 000 dinars consignée à la recette des finances de Mahdia le 16/02/2021 quittance n°M007144 objet de l'attestation de dépôt n°2100099K du 21/10/2024 contre Yossef Ben Nasr demeurant au 14 rue Jabel Fath cité Ghazala, Ariana à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025402134VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Pour la succession de Feu SLIMAN BEN TANFOUS et Fatma Belhadj ALI

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 5 mars 2025 sous le numéro 60418 Maître Nassib Ben Messaoud a été nommée liquidateur pour fixer et gérer et le partager entre les héritiers selon l'objet légal entre eux. Sur ce le liquidateur porte à la connaissance des créditeurs qu'ils devront produire un état de leurs créances dument justifiées à son cabinet situé au 34 bis avenue Bab Bnet -Tunis -tél 23262694 et ce dans la quinzaine qui suit la publication du présent avis.

2025402143VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

TUNISIAN PACKAGING SERVICE

S.A au capital de 451 160 dinars

Identifiant Unique : 0005644 E

Siège social : Route de Naassen, km7 - Ben Arous

Les actionnaires de la société Tunisian Packaging Service sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 15 juillet 2025 à 11 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de la société T.P.S et du groupe T.P.S pour l'exercice 2024 après lecture des rapports du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 après lecture des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024;

- Quitus aux administrateurs;

- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025R01794SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2025

SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS, SERVICES ET TRAVAUX AERIENS SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS

SERVICES ET TRAVAUX AERIENS

«TUNISAVIA»

Société anonyme

Au capital de 26.000.000 Dinars

Siège social : Boulevard du leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0011950 A

Numéro d'affiliation à la CNSS : 48 010 - 92

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 10 juin 2025, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS "TUNISAVIA"

sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le 8 Juillet 2025 à 10 Heures au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» durant l'Exercice clos le 31/12/2024.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» arrêtés au 31/12/2024.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31/12/2024.

4- Quitus aux Administrateurs.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2025R01798SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEE BITUMES-BITUMED

S.A au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Zone Pétrolière de Radés

Identifiant Unique : 048125 V

Messieurs les actionnaires de la Société BITUMED S.A sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 15 Juillet 2025 à 9h30, qui se tiendra en distanciel par vidéoconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2024.

6- Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.

7- Ratification de la cooptation d'une administratrice.

8- Nomination des administrateurs du Conseil d'Administration pour le mandat des trois exercices 2025-2026 et 2027.

9- Renouvellement du mandat ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période de trois années 2025-2026 et 2027.

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2025R01806SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 8 Juillet 2025 à 09h à la salle des réunions à la Municipalité de Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire hors du délai réglementaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2025R01829SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule Fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 8 Juillet 2025 à 11h du matin à la salle des réunions à la municipalité de Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN.

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2025R01830SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisian Clinic Alyssa

Société anonyme

Au capital de : 2.700.000 DT

Siège social : à la Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis

IU : 0615319N

Complément de l'annonce n°1774 parue au JORT n°90 du 17 juin 2025

Le point 7 de l'ordre du jour est complété comme suit :

7- Désignation d'un commissaire aux comptes et renouvellement du mandat des administrateurs

2025R01854SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

YADIS HOLDING

S.A. au capital de 13 200 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle Ne du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Holding sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 16 Juillet 2025 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs - ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

- Augmentation du capital en numéraire,

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- Délégation de pouvoirs,

- Pouvoirs pour formalités.

2025R01855SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2024

Société TUNICAPS SA

Société anonyme

Au capital social 5 075.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 28 ZI El Amra 3036 Sfax

Identifiant Unique : N°1675638R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société TUNICAPS, société anonyme au capital de 5075000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°1675638R ayant son siège social à la Route de Mahdia km 28 El Amra Sfax sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2024 qui se tiendra le Mercredi 30 juillet 2025 à 10 Heures du matin au siège social de la société sis à la route de Mahdia Km 28 Sfax, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner les délais de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

3. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

4. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 et approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général.

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

8. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2025X00826SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 15 Juillet 2025

STE POLYSMART

Société anonyme

Au capital de 1.212.384 TND

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1389018 W

Siège social : 4, rue Zeriab, 2078, La Marsa

Cher actionnaire,

La société POLYSMART informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire sera tenue le mardi, 15 Juillet 2025 à 11 heures, au siège de la société UGFS NA sis à immeuble Fradj, 2ème étage, Rue Lac Biwa, Les Berges du Lac, 1053, Tunis.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Ratification des modalités de convocation de l'AGE;

2. Continuité de l'activité en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Transfert du siège social;

4. Mise à jour corrélative des statuts;

5. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2025402129SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE RELAIS PALAIS DE TUNISIE

S.A au capital de 7.430.000 dinars

Siège social : Résidence FLAMINGO C12 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

R.C : B111712000

MF : 0736168N

Les actionnaires de la Société «RELAIS PALAIS DE TUNISIE» sont convoqués en Assemblée Générale

Extraordinaire qui se tiendra le 19 juillet 2025 à onze heures au 14, Rue de l'Energie solaire, ZI Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social à la nouvelle adresse sise au 14, Rue de l'Energie solaire, ZI Charguia I, Tunis

2- Mise à jour des statuts

3- Pouvoirs pour formalités.

2025402135SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2025

ECOLE CANADIENNE DE TUNIS S.A

Société anonyme

Au capital social : 7.000.000 dinars

Siège social : Rue 8603 Charguia 1 2035 Tunis

Identifiant unique : 1358046E

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société "ECOLE CANADIENNE DE TUNIS", qui se tiendra le vendredi 11 juillet 2025 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Lecture du rapport de gestion et d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

4. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées relatifs à l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées visés 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

6. Approbation des états financiers individuels et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2024 ;

7. Affectation des résultats et décision relative à la distribution de dividendes ;

8. Questions diverses;

9. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Veuillez agréer; cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2025402147SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2025

ECOLE CANADIENNE DE TUNIS S.A

Société anonyme

Au capital social : 7.000.000 dinars

Siège social : Rue 8603 Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1358046E

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société «ECOLE CANADIENNE DE TUNIS», qui se tiendra le vendredi 11 juillet 2025 à 11h 30m au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et approbation de la forme de la tenue de la réunion;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital réservée.

3. Approbation du principe de l'ouverture du capital de la société et agrément de nouveaux actionnaires ;

4. Augmentation du capital en numéraire «Augmentation de Capital Réservée»;

5. Suppression du droit préférentiel de souscription;

6. Modification corrélative des statuts ;

7. Délégation des pouvoirs nécessaires;

8. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2025402148SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 9/7/2025

Mediterranean School of Business «MSB» S.A-Université Privée

SA au capital de 4 825 000 Dinars

RNE : 0818400F

Siège social : Les Jardins du Lac 2

Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Les Actionnaires de la société anonyme dite Mediterranean School of Business «MSB» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 9/7/2025 à 10h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation des conventions réglementées prévue par les articles 200 et suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 et du rapport annuel de gestion

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

7. Quitus aux Administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Générale au titre de l'exercice 2024.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

02025402181SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LOCALE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE

BioValley de Sidi Ahmed Salah

Conformément aux dispositions de l'article 35 du décret-loi n°15 de l'année 2022, en date du 20 mars 2022, le Conseil d'Administration de la Société Locale Citoyenne BioValley de Sidi Ahmed Salah a le plaisir de convier les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra :

Date : 29 juin 2025

Heure : 10h00 du matin

Lieu : Maison des Jeunes de Sidi Ahmed Salah.

Ordre du jour :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, puis approbation.

2. Présentation des activités de la société durant l'année écoulée.

3. Discussion du programme d'action pour la période à venir.

4. Possibilité de renouvellement de la composition du Conseil d'Administration.

5. Contrôle de la gestion de la société citoyenne.

6. Vote sur les propositions d'activités futures.

2025402164SODB3

Autres sociétés

Convocation

Société mutuelle de base des services agricoles «al najeh» Ouled Chamekh Mahdia

Capital : 22340 dinars

MF : 473737P/N/M/000

Le président du conseil d'administration de la société coopérative de base et des services agricoles «al najeh» à ouled chamekh a l'honneur de vous convoquer pour la deuxième fois à l'assemblée générale extraordinaire le jeudi 10/7/2025 à dix heures du matin au siège de la société selon l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'augmentation du capital de la société.

- Examiner la réduction du nombre de membre du conseil d'administration de 9 à 6.

2025S00809SODB3

Société mutuelle de base

Des services agricoles «al najeh»

Ouled Chamekh Mahdia

Capital : 22340 dinars

MF : 473737P/N/M/000

Convocation à l'assemblée générale de la société mutuelle de base des services agricoles "Ennajeh" Ouled Chamekh Mahdia.

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «Ennajeh» Ouled Chamekh Mahdia sont invités à se réunir pour la deuxième fois en assemblées générales de 2022 et 2023 le 10/7/2025 à 11h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 et 2023.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2022 et 2023.

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2022 et au 31/12/2023.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 et 2023.

- Mises à jour des adhérents.

- Election du membre du conseil d'administration.

2025S00810SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Kamel Ben Ahmed TORKI, Titulaire de la CIN n°00777816 annonce la perte de titre de propriété n°1/7544 de titre foncier n°151568 Tunis.

2025R01803DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Kamel Ben Ahmed TORKI, Titulaire de la CIN n°00777816 annonce la perte de titre de propriété n°1/7545 de titre foncier n°151569 Tunis.

2025R01804DIVD2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique située sur le titre foncier n°81043 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique représentée par le fonds de commerce «LA PLAYA» situé sur le titre foncier n°81043 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à la municipalité Menchia, délégation Hammam Sousse et Gouvernorat Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ : un million trois cent vingt deux mille sept cent dinars (1322700 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 11/7/2025

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après retrait du cahier des charges.

2025S00813DIVD2

Avis

Les héritiers de Madame Kamouna Bent Yousef Chalbi annoncent que son titre de propriété acte de donation rédigé le 6 septembre 1955 par les deux notaires Mohamed Chefeai et Abdel Rahmen Chefeai de la totalité de l'immeuble sis à l'intérieur de la ville de Sfax sur la rue sibione N°2 Par conséquent, ils veulent extraire une deuxième copie originale qui remplace le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X00815DIVD2

Avis

Les héritiers de Monsieur Abdel Majid Ben Hamouda Elborcheni annoncent que leur titre de propriété acte de partage rédigé le 8 septembre 1965 par les deux notaires Taher Bouaziz et Abdel Salem Daoud de la totalité

de terrain de superficie de 2182 m² sis entre la route de Tunis et la route de Mahdia km 6 Sfax. Par conséquent, ils veulent en extraire une deuxième copie originale qui remplace le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2025X00816DIVD2

Avis

Mahmoudi Hamadi annonce qu'il possède d'un terrain à Sfax route Sidi Mansour km13 de surface 911m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 24/11/1996 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00817DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mohamed Amine Mathlouthi CIN 11007578 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété de terrains situés à Amra Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim daté du 24 octobre 2020 qu'il désire avoir un nouveau titre qui remplace le 1er celui qui a droit doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X00824DIVD2